

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE – TENUE LE 20 DÉCEMBRE 2022, À 18 H 30

18 H 30 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022
3. Dépôt du compte rendu de la vente pour non-paiement de taxes prévue pour le 9 décembre 2022
4. Adoption du règlement numéro 922 – Règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2023
5. Adoption du règlement numéro 923 – Règlement décrétant le tarif pour le service de ramassage, transport et disposition des déchets, des déchets recyclables, des résidus alimentaires et des matières organiques pour l'année fiscale 2023
6. Adoption du règlement numéro 924 – Règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2023
7. Adoption du règlement numéro 577a-2023 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2023 la quote-part de la ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'île Perrot
8. Période de questions
9. Levée de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022